

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-268-1919 portant expulsion de la femme Maria Del Val de Paz.

n° 15-268-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 février 1919

Numéro JO
n° 268 du 28/02/1919

Date du numéro
28 février 1919

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les pièces communiquées par M. le Procureur de la République, Chef du service Judiciaire, desquelles il résulte que la nommée Maria Del Val de Paz se trouve à Djibouti sans ressources certaines n'ayant d'autre moyen d'existence que la prostitution ;
Que sa présence dans la Colonie devenant un sujet de scandale il y a lieu de prendre à son encontre une mesure d'expulsion

Sur la proposition du Chef du service Judiciaire ;

TEXTE INTÉGRAL

1° La nommée Maria Del Val de Paz est expulsée du territoire de la Colonie. 2° Le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été notifié à l'intéressée. 3° Le Commissaire de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

A. LAURET.